

Accueil>Intenter une action en justice>Où et comment>Coûts

Coûts

Lettonie

La présente partie fournit des informations sur les frais judiciaires en Lettonie. Les études de cas suivantes vous donneront une idée plus précise du coût des procédures: Droit de la famille - Divorce Droit de la famille – Garde des enfants Droit de la famille – Pension alimentaire Droit commercial – Contrat Droit commercial – Responsabilité

Cadre réglementaire régissant les honoraires des professions juridiques**1. Huissiers de justice (*tiesu izpildītāji*)**

Les honoraires des huissiers de justice sont déterminés selon les [tarifs de rémunération](#) officiels. Il est interdit de convenir d'un tarif différent de celui fixé par la loi.

2. Avocats (*zvērīnāti advokāti*)

En Lettonie, en dehors de l'aide juridictionnelle, les honoraires des **avocats** ne sont pas fixés par la loi mais par convention avec le client.

L'article 57 de la [loi régissant la profession d'avocat](#) impose de conclure une convention écrite avec le client au sujet du mandat de représentation et de la rémunération y afférente.

En l'absence d'accord écrit, et en cas de litige, le montant dû pour les honoraires et débours d'avocat peut être établi au double du montant prévu par la loi relative à l'aide juridictionnelle, dans les limites qu'elle prescrit.

L'article 12 de la [loi régissant la profession d'avocat](#) dispose que, dans les cas prévus par la loi, l'État supporte les frais de l'aide juridictionnelle assurée par l'avocat et les autres frais afférents. En conséquence, dans les cas prévus (en matière civile, administrative et pénale) par la législation régissant l'aide juridictionnelle ([loi relative à l'aide juridictionnelle](#) et [code de procédure pénale](#)), l'État prend en charge les frais de cette aide juridictionnelle.

Les honoraires et frais réglés par le service d'aide juridictionnelle aux auxiliaires de justice relèvent du

[règlement n° 1493 du Conseil des ministres du 22 décembre 2009 intitulé «Règlement déterminant l'étendue de l'aide juridictionnelle, le montant des honoraires, les frais remboursables et la procédure de paiement»](#)

. Il définit la rémunération fixe (montant ou taux horaire) réglée par l'État, conformément à la procédure établie, aux avocats assurant l'aide juridictionnelle.

Voir également les réponses ci-dessous.

Frais fixes**Frais fixes dans les procédures civiles****Frais fixes supportés par les parties à une procédure civile**

Les frais fixes des parties comprennent les droits et taxes (*valsts nodevas*), la taxe de greffe (*kancelejas nodeva*) et les autres dépens d'instance (*ar lietas izskatīšanu saistītie izdevumi*).

Stade de la procédure civile auquel les frais fixes doivent être acquittés

L'acte introductif d'instance doit être accompagné des documents attestant le paiement des droits et taxes et des autres dépens conformément aux procédures établies par la loi.

Les droits et taxes relatifs aux formalités judiciaires (*valsts nodeva*) et la taxe de greffe (*kancelejas nodeva*) doivent être réglés à l'autorité judiciaire sur le compte du trésor public (*Valsts kase*), dont les coordonnées sont les suivantes:

nom du bénéficiaire: Valsts kase

n° d'identification fiscal: 90000050138

compte bénéficiaire n°: LV55TREL1060190911200

nom de la banque du bénéficiaire: Valsts kase

code BIC: TRELLV22

objet du paiement: indiquer les informations permettant d'identifier l'affaire.

Les autres dépens d'instance doivent être payés avant l'examen de l'affaire.

Les sommes dues aux témoins et aux experts (pour effectuer des contrôles ou interroger les témoins sur place) ainsi que les frais de notification et d'assignation, de publication d'avis dans les journaux et de garantie de créance doivent être payés avant l'examen de l'affaire par la partie qui en a fait la demande.

Doivent être payés par la partie à l'origine de la demande, avant l'examen de l'affaire:

les sommes dues aux témoins et aux experts;

les frais d'interrogatoire des témoins ou de contrôle sur place;

les frais de rédaction et de notification des assignations;

les frais liés à la recherche du défendeur;

les frais de publication d'avis dans les journaux;

les frais de garantie de créance.

Les dépens d'instance devant les tribunaux de district/ville (*rajona/pilsētas tiesa*) ou les tribunaux régionaux (*apgabaltiesa*) doivent être payés sur le compte de l'Administration des cours et tribunaux (*Tiesu administrācija*), dont les coordonnées sont les suivantes:

nom du bénéficiaire: Tiesu administrācija

compte bénéficiaire n°: LV51TREL2190458019000

n° d'identification fiscal: 90001672316

nom de la banque du bénéficiaire: Valsts kase

code BIC: TRELLV22

autres détails de paiement à mentionner: **21499** (numéro d'identification de la catégorie de paiement) ainsi que les autres informations nécessaires pour identifier l'affaire, par exemple, numéro de l'affaire, nom et prénom du défendeur, s'il s'agit d'une personne physique, ou dénomination de la personne morale.

Frais fixes dans les procédures pénales

Frais fixes supportés par les parties à une procédure pénale

Les procédures pénales sont exemptes de frais fixes en Lettonie: le [code de procédure pénale](#) ne prévoit aucun frais en la matière. Son article 8 (dispositions transitoires) précise que les actions civiles engagées dans le cadre de procédures pénales avant l'entrée en vigueur de la loi doivent désormais être traitées comme des demandes d'indemnisation. Lorsque la partie civile n'est pas la victime, ou lorsque le défendeur à l'action civile n'est pas la personne poursuivie au pénal, l'action civile est soumise au [code de procédure civile](#). Un mois après l'entrée en vigueur de la loi, le dirigeant de la procédure (*procesa virzītājs*) en informe les parties.

Stade de la procédure pénale auquel les frais fixes doivent être acquittés

La réponse précédente sur les frais fixes supportés par les parties à une procédure pénale vaut également dans ce cas précis.

Frais fixes dans les procédures constitutionnelles

Frais fixes supportés par les parties à une procédure constitutionnelle

Aucun frais n'est dû à aucun stade d'une procédure constitutionnelle.

Stade de la procédure constitutionnelle auquel les frais fixes doivent être acquittés

Aucun frais n'est dû à aucun stade d'une procédure constitutionnelle.

Informations préalables que doivent fournir les représentants légaux

Droits et obligations des parties

L'article 2.2 du [code letton de déontologie des avocats](#) leur fait obligation de donner leur avis de façon professionnelle et ouverte sur l'affaire exposée par le client et de fournir tous les conseils juridiques appropriés. L'article 3.1 du code mentionne en outre que les avocats ne doivent pas travailler sur des affaires traitant de questions pour lesquelles ils ne sont pas compétents ou ne peuvent remplir correctement leur mission. En conséquence, avant d'accepter une affaire, l'avocat doit prendre connaissance de ses éléments et circonstances, et émettre un avis à son sujet. Enfin, la [loi régissant la profession d'avocat](#) impose à ce dernier, par exemple, d'appliquer tous les moyens et méthodes prévus par la loi, lorsqu'il défend et représente les droits et intérêts légitimes des personnes demandant l'aide juridictionnelle.

S'informer sur les frais de justice

Où trouver des informations sur les frais de justice en Lettonie?

Vous pouvez trouver des informations sur les frais de justice dans la loi et dans les règlements pris par le Conseil des ministres, sur le web, et dans les brochures d'information disponibles dans les tribunaux.

Dans quelles langues obtenir ces informations?

Des informations sur les frais de justice (sans indication des montants) à régler lors de l'introduction d'une instance sont fournies dans toutes les langues officielles de l'UE sur le site internet du [Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale](#) (voir la partie «Saisine des tribunaux»).

Où trouver des informations concernant la médiation?

Des informations sur la médiation sont disponibles (en letton) sur le site web [Mediācija.lv](#).

Où trouver des informations complémentaires sur les frais?

Site web fournissant des informations sur les frais

Des informations sur les frais sont disponibles (en letton) sur le [portail des juridictions nationales](#).

Autre source d'informations, le site officiel du [ministère de la justice de la République de Lettonie](#), où vous trouverez des renseignements (en letton et en anglais) sur les juridictions, les procédures judiciaires, les décisions des tribunaux administratifs, les jugements d'autres juridictions et d'autres informations diverses.

Où trouver des informations sur la durée moyenne des différentes procédures?

Des informations sur la durée des procédures figurent dans les rapports statistiques sur le travail des juridictions, disponibles sur le site internet du [système d'information des juridictions](#) (*Tiesu informācijas sistēma*).

Où trouver des informations sur le coût global moyen d'une procédure particulière?

Aucune information n'est disponible sur le coût global moyen d'une procédure particulière.

Taxe sur la valeur ajoutée

Où trouver des informations à ce sujet?

Les droits et taxes et les autres dépens d'instance sont exonérés de TVA.

Quels sont les taux applicables?

Les droits et taxes et les autres dépens d'instance sont exonérés de TVA.

Aide juridictionnelle

Plafond de revenus applicable dans les procédures civiles

En vertu de la [loi sur l'aide juridictionnelle](#), l'État octroie l'**aide juridictionnelle** aux **personnes**:

auxquelles est reconnu le statut de personne à faibles revenus ou d'indigent, conformément aux dispositions légales régissant l'attribution de ce statut aux personnes physiques;

qui se trouvent soudainement dans une situation et des conditions matérielles qui les empêchent de défendre leurs droits (catastrophe naturelle, cas de force majeure ou autres circonstances indépendantes de leur volonté);

qui sont intégralement à la charge de l'État ou des autorités locales.

Dans les cas où, compte tenu de leur situation personnelle ou de leur situation patrimoniale et du niveau de leurs revenus, des personnes ne sont pas en mesure d'assurer la défense de leurs droits, l'**aide juridictionnelle** est également accordée aux **personnes**:

qui, en vertu d'obligations internationales liant la Lettonie, ont droit à bénéficier de l'aide juridictionnelle assurée par cet État;

dont le lieu de résidence habituelle ou le domicile est situé dans un État membre de l'Union européenne (litiges transfrontaliers).

L'aide juridictionnelle est également octroyée pour les **affaires administratives** (procédures d'appel en matière d'asile ou contre les décisions ordonnant le retour ou contre les décisions relatives aux recours contre un ordre d'expulsion).

Les demandes d'aide juridictionnelle sont étudiées par le [Service de l'aide juridictionnelle](#) (*Juridiskās palīdzības administrācija*), qui statue et informe les demandeurs de sa décision.

Plafond de revenus applicable aux défendeurs dans les procédures pénales

En vertu des articles 17 à 19 de la [loi sur l'aide juridictionnelle](#), les personnes qui ont droit à une défense dans une procédure pénale peuvent soumettre une demande d'aide juridictionnelle avant que la décision finale de la juridiction ne soit exécutoire. En matière pénale, l'aide juridictionnelle comprend la consultation, l'assistance à la rédaction des documents de procédure et la représentation avant et pendant les audiences. Dans certains cas prévus par le [code de procédure pénale](#), l'État désigne un avocat pour défendre la personne poursuivie.

L'article 20 du [code de procédure pénale](#) prévoit que toute personne soupçonnée ou accusée d'avoir commis une infraction a droit à une défense, c'est-à-dire le droit de savoir de quelle infraction elle est soupçonnée ou accusée et le droit de choisir la manière dont sa défense sera assurée. Ces personnes

peuvent exercer ce droit en leur nom propre ou en nommant une personne de leur choix pour les représenter. Il peut s'agir d'un avocat (*zvērīnāts advokāts*). La loi précise les cas dans lesquels la représentation par un avocat est obligatoire. Si la personne poursuivie ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour engager un avocat et si elle n'a pas conclu d'accord avec un avocat disposé à assurer sa défense, l'État intervient et ordonne le paiement des frais de défense sur les deniers publics en déterminant quelle proportion de cette somme, le cas échéant, le prévenu ou l'accusé doit prendre à sa charge.

Conformément à l'article 80 du [code de procédure pénale](#), la personne poursuivie peut conclure elle-même un accord avec un avocat, ou un tiers peut le faire en son nom. Le dirigeant de la procédure (*procesa virzītājs*) ne peut conclure un tel accord ni désigner un avocat en particulier, mais il doit fournir les informations nécessaires à la personne poursuivie et lui donner la possibilité de contacter un avocat. Si la personne poursuivie n'a pas conclu d'accord de ce type dans une affaire où la représentation par un avocat est obligatoire, ou si elle souhaite être représentée, le dirigeant de la procédure demande au doyen des avocats de désigner un de ses membres. Dans un délai de trois jours ouvrables après la réception de la demande du dirigeant de la procédure, le doyen communique à ce dernier le nom de l'avocat désigné pour assurer la représentation.

L'article 81 du [code de procédure pénale](#) mentionne qu'en l'absence d'accord sur la défense, ou si l'avocat avec lequel l'accord est conclu n'est pas en mesure d'assister à différentes étapes de la procédure, le dirigeant de la procédure choisit un avocat pour assurer la défense à chaque étape (mesures d'enquête concernant la personne poursuivie) sur la liste des permanences établie par le doyen des avocats pour le ressort du tribunal.

En outre, l'article 84, paragraphe 2, du [code de procédure pénale](#) prévoit que, lorsque la personne n'a pas conclu d'accord pour sa défense, le montant et la procédure de paiement des honoraires et débours de l'avocat assurant l'aide juridictionnelle qui sont liés à cette dernière sont fixés par décision du Conseil des ministres (voir le

[règlement n° 1493 du Conseil des ministres du 22 décembre 2009 intitulé «Règlement déterminant l'étendue de l'aide juridictionnelle, le montant des honoraires, les frais remboursables et la procédure de paiement»](#)

).

Plafond de revenus applicable aux victimes dans les procédures pénales

Dans les procédures pénales, l'aide juridictionnelle (c'est-à-dire un avocat) est octroyée pour représenter la victime, selon les modalités et dans les cas précisés par le [code de procédure pénale](#).

En outre, en vertu de l'article 104, paragraphe 5, du [code de procédure pénale](#), le dirigeant de la procédure pénale (*kriminālprocesa virzītājs*) peut décider de désigner un avocat pour représenter un mineur dans les cas suivants:

la protection des droits et intérêts du mineur est compromise ou elle n'est pas garantie pour un autre motif;

sur demande motivée du représentant de la famille du mineur (mère, père ou tuteur, grand-parent, frère ou sœur adulte) avec lequel le mineur vit et qui en a la garde, ou du représentant d'une institution de protection des droits de l'enfance ou du représentant d'une organisation non gouvernementale assurant la protection des droits de l'enfance.

À titre exceptionnel, s'il n'est pas possible d'assurer autrement la protection des droits et intérêts de la personne dans le cadre de la procédure pénale, le dirigeant de la procédure peut décider de désigner un avocat pour représenter des victimes adultes disposant de faibles revenus ou indigentes. Dans ce cas, le montant et la procédure de paiement des honoraires d'avocat sont fixés par le Conseil des ministres (

[règlement n° 1493 du Conseil des ministres du 22 décembre 2009 intitulé «Règlement déterminant l'étendue de l'aide juridictionnelle, le montant des honoraires, les frais remboursables et la procédure de paiement»](#)

).

Dans ces situations, l'État accorde l'aide juridictionnelle aux personnes reconnues comme victimes (assistance à la rédaction des documents de procédure et représentation avant et pendant l'audience).

Autres conditions d'octroi de l'aide juridictionnelle aux victimes

Voir les informations ci-dessus relatives au plafond de revenus applicable aux victimes dans les procédures pénales.

Autres conditions d'octroi de l'aide juridictionnelle aux défendeurs

Voir les informations ci-dessus relatives au plafond de revenus applicable aux défendeurs dans les procédures pénales.

Cas d'exemption de frais de procédure

Les personnes suivantes sont exonérées du paiement des dépens:

les demandeurs, dans le cadre de recours d'employés visant le paiement de la rémunération du travail et d'autres actions résultant de la relation de travail ou y étant liées;

les demandeurs, dans les actions liées à un contrat relatif à l'exécution d'un travail, si le demandeur purge une peine de prison;

les demandeurs, dans les actions civiles consécutives à des dommages corporels entraînant la mutilation ou d'autres atteintes à la santé, ou le décès;

les demandeurs, dans les actions en recouvrement de pension alimentaire en faveur d'un enfant ou d'un parent, ainsi que dans les actions en recherche de paternité, si l'action est engagée simultanément à une action en recouvrement de pension alimentaire en faveur d'un enfant;

les demandeurs, en cas de demande de reconnaissance, ou de reconnaissance et d'exécution, d'une décision étrangère relative au recouvrement d'une pension alimentaire en faveur d'un enfant ou d'un parent;

les demandeurs, dans le cadre de demandes d'indemnisation de préjudices matériels et du préjudice moral résultant d'infractions pénales;

les procureurs, les pouvoirs publics locaux ou nationaux et les personnes habilitées par la loi à défendre en justice les droits et les intérêts légalement protégés d'autres personnes;

les demandeurs, dans les actions visant à faire reconnaître l'incapacité juridique et à établir une tutelle;

les demandeurs, dans les actions visant à mettre une personne sous curatelle en raison de son intempérance, de sa prodigalité, ou de son abus d'alcool ou de drogues;

les défendeurs, dans les actions visant à diminuer les pensions alimentaires fixées par un tribunal en faveur d'un enfant ou d'un parent, ou visant à réduire les indemnités fixées par un tribunal dans les actions consécutives à des dommages corporels ayant entraîné la mutilation ou d'autres atteintes à la santé, ou le décès d'une personne;

les demandeurs, en cas de soustraction ou de déplacement illégal à l'étranger d'un enfant mineur;

les administrateurs, dans les actions introduites en faveur de personnes faisant l'objet d'une procédure d'insolvabilité (*juridiskās personas maksātspējas process* - personnes morales, et *fiziskās personas maksātspējas process* - personnes physiques), ainsi que lorsqu'ils introduisent une demande de procédure d'insolvabilité pour une personne morale dans le cas prévu à l'article 51, paragraphe 3, de la loi sur l'insolvabilité;

les agents de recouvrement, pour l'exécution de recouvrements de sommes au bénéfice de l'État;

les agents de recouvrement, lorsque l'exécution a lieu conformément à un instrument uniformisé permettant l'adoption de mesures exécutoires dans l'État membre requis;

l'administration fiscale, pour les demandes concernant une procédure d'insolvabilité à l'égard d'une personne morale;

l'administration chargée de la nationalité et de l'immigration, dans les affaires de retrait de la nationalité lettone;

l'Agence nationale de sécurité sociale (*Valsts sociālās apdrošināšanas aģentūra*), dans les affaires de recouvrement de ressources du budget de l'État relatives aux services d'assurance sociale, les affaires concernant un trop-perçu d'allocations sociales et les affaires concernant le paiement de services d'assurance sociale et d'allocations sociales liés à des accidents de la route.

Les parties peuvent être **exonérées du paiement des dépens** également dans d'autres cas prévus par la loi. Un tribunal ou un juge, après examen de la situation financière d'une personne physique, peut l'exonérer partiellement ou intégralement des dépens, différer leur paiement ou ordonner leur règlement par tranches.

Quand la partie succombante doit-elle supporter les dépens de la partie gagnante?

La partie gagnante peut demander le remboursement de tous les frais de justice auxquels l'autre partie l'a exposée. Si le demandeur n'obtient que partiellement gain de cause, le remboursement des frais sera proportionnel, dans la limite acceptée par le tribunal. Le défendeur sera remboursé proportionnellement à la partie de la demande rejetée. Les taxes et droits perçus pour une demande accessoire et pour la procédure d'opposition (lorsqu'un jugement par défaut a été prononcé) ne sont pas remboursés.

En outre, si le demandeur obtient totalement ou partiellement gain de cause, le défendeur est condamné à lui rembourser, dans les limites fixées par la loi, les frais occasionnés par le procès (avocat, présence aux audiences, rassemblement des preuves). Si la demande est rejetée, c'est le demandeur qui est condamné à rembourser ces frais au défendeur.

Honoraires des experts

Les frais d'expertise doivent être payés par la partie à l'origine de la demande, avant qu'il ne soit statué sur l'affaire. Une partie exonérée des dépens ne paye pas ces frais. Dans ce cas, les honoraires des experts sont payés par l'Administration des cours et tribunaux (*Tiesu administrācija*) (à l'exception des experts médico-légaux).

Honoraires des traducteurs et interprètes

Le tribunal fait en sorte que les participants à la procédure (à l'exception des représentants des personnes morales) qui ne maîtrisent pas la langue dans laquelle elle a lieu puissent prendre connaissance des pièces du dossier et participer aux étapes de la procédure avec l'aide d'un interprète.

Documents connexes

[Rapport de la Lettonie sur l'étude de la transparence des coûts](#)  (742 Kb)  (en anglais).

Dernière mise à jour: 12/07/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Étude de cas n° 1 – droit de la famille - divorce - Lettonie

Dans cette étude de cas sur le droit de la famille (divorce), il a été demandé aux États membres de conseiller la partie qui demande le divorce au sujet des dépens de l'instance dans les situations suivantes:

Cas A. Situation nationale. Un couple se marie. Par la suite, les époux se séparent et conviennent de divorcer.

Lieta B. Situation transnationale. Deux ressortissants d'un même État membre (État membre A) se marient. Le mariage est célébré dans l'État membre A. Après le mariage, les époux partent vivre dans un autre État membre (État membre B), où ils établissent leur résidence. Peu après, le couple se sépare; la femme retourne dans l'État membre A, tandis que le mari reste dans l'État membre B. À son retour dans l'État membre A, la femme demande immédiatement le divorce devant les tribunaux de l'État membre B.

Frais en Lettonie

Frais de première instance, d'appel et de mode alternatif de résolution des conflits (MARC)

Cas pratique	Première instance			Appel		
	Frais d'introduction d'instance	Frais d'acte	Autres frais	Frais d'introduction d'instance	Frais d'acte	Autres frais
Cas A	LVL 100	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure	LVL 100	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure
Cas B	LVL 100	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure	LVL 100	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure

Frais d'avocat, d'huissier de justice et d'experts

Cas pratique	Avocat		Expert	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Non Les personnes physiques peuvent se défendre seules ou se faire représenter.	Les personnes collaborent avec un avocat sur la base d'un accord. Nous attirons l'attention sur le fait que, dans le cadre d'une procédure civile, les frais liés à l'assistance d'un avocat peuvent être récupérés auprès de la partie succombante à concurrence de cinq pour cent au maximum du montant accordé par rapport à la demande et, pour	Non Le tribunal ordonne une expertise, à la demande de l'une des parties, lorsque la clarification de faits déterminants pour l'affaire exige des connaissances particulières en sciences, technologie, art ou dans un autre domaine.	Tarifé par règlement du Conseil des ministres

		les demandes non pécuniaires, selon le tarif normal des avocats.		
Cas B	Non Les personnes physiques peuvent se défendre seules ou se faire représenter.	Les personnes collaborent avec un avocat sur la base d'un accord. Nous attirons l'attention sur le fait que, dans le cadre d'une procédure civile, les frais liés à l'assistance d'un avocat peuvent être récupérés auprès de la partie succombante à concurrence de cinq pour cent au maximum du montant accordé par rapport à la demande et, pour les demandes non pécuniaires, selon le tarif normal des avocats.	Non Le tribunal ordonne une expertise, à la demande de l'une des parties, lorsque la clarification de faits déterminants pour l'affaire exige des connaissances particulières en sciences, technologie, art ou dans un autre domaine.	Tarifé par règlement du Conseil des ministres

Cas pratique	Huissier de justice		
	La représentation est-elle obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice
Cas A	Non	Sans objet	Sans objet
Cas B	Non	Sans objet	Sans objet

Frais d'indemnisation des témoins, garanties, et autres frais

Cas pratique	Indemnisation des témoins		Garanties	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Coût
Cas A	Oui Si aucune des parties n'est exonérée du paiement des frais de justice, elles conviennent du montant à verser aux témoins, sur la base de la méthode de calcul et en y ajoutant un montant déterminé pour les frais administratifs. Exception: lorsque la loi prévoit que le tribunal a l'obligation de rassembler et d'obtenir les preuves.	L'indemnisation des frais suivants est déterminée par règlement du Conseil des ministres: 1) frais de déplacement 2) frais d'hébergement 3) rémunération moyenne	Si une personne a des raisons de penser que la présentation des preuves nécessaires en son nom pourrait être problématique, voire impossible, ultérieurement, elle peut demander que ces preuves soient protégées.	LVL 20 (si la demande est soumise avant le début de la procédure)
Cas B	Oui Si aucune des parties n'est exonérée du paiement des frais de justice, elles conviennent du montant à verser aux témoins, sur la base de la méthode de calcul et en y ajoutant un montant déterminé pour les frais administratifs. Exception: lorsque la loi prévoit que le tribunal a l'obligation de rassembler et d'obtenir les preuves.	L'indemnisation des frais suivants est déterminée par règlement du Conseil des ministres: 1) frais de déplacement 2) frais d'hébergement 3) rémunération moyenne	Si une personne a des raisons de penser que la présentation des preuves nécessaires en son nom pourrait être problématique, voire impossible, ultérieurement, elle peut demander que ces preuves soient protégées.	LVL 20 (si la demande est soumise avant le début de la procédure)

Coût de l'assistance juridique et autres remboursements

Cas pratique	Remboursement	
	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?
Cas A	Lorsqu'elle prend la décision sur le divorce, la juridiction détermine la répartition des frais de justice entre les parties, en tenant compte de leur situation patrimoniale.	Si un demandeur se désiste de l'action, il doit rembourser les frais exposés par le défendeur. Dans ce cas, le défendeur ne rembourse pas les frais de justice payés par le demandeur. En revanche, si un demandeur se désiste de l'action parce que, après l'introduction de la demande, le défendeur y a accédé volontairement, le tribunal ordonne le remboursement des frais exposés par le demandeur, à sa demande.
Cas B	Lorsqu'elle prend la décision sur le divorce, la juridiction détermine la répartition des frais de justice entre les parties, en tenant compte de leur situation patrimoniale.	Si un demandeur se désiste de l'action, il doit rembourser les frais exposés par le défendeur. Dans ce cas, le défendeur ne rembourse pas les frais de justice payés par le demandeur. En revanche, si un demandeur se désiste de l'action parce que, après l'introduction de la demande, le défendeur y a accédé volontairement, le tribunal ordonne le remboursement des frais exposés par le demandeur, à sa demande.

Frais de traduction et d'interprétation

Cas pratique	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transfrontières?	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Description	Coût approximatif?
Cas A	La procédure a lieu dans la langue officielle. Le tribunal doit veiller aux droits des participants (hormis les représentants des personnes morales) qui ne maîtrisent pas la langue utilisée dans la procédure. Cela comprend l'examen des pièces de procédure et la participation aux audiences avec l'aide d'un interprète.	Traduction assurée par la juridiction.	Sur demande, le tribunal peut décider d'expliquer sa décision, sans en changer le contenu, à condition que la décision n'ait pas encore été exécutée et que le délai pour son exécution forcée n'ait pas expiré.	Sans objet	Les parties présentent les documents en langue étrangère, accompagnés d'une traduction dans la langue officielle, certifiée conforme selon la procédure fixée par la loi.	Non déterminé.
Cas B	La procédure a lieu dans la langue officielle. Le tribunal doit veiller aux droits des participants (hormis les représentants des personnes morales) qui ne maîtrisent pas la langue utilisée dans la procédure. Cela comprend l'examen des pièces de procédure et la participation aux audiences avec l'aide d'un interprète.	Traduction assurée par la juridiction. Les frais de traduction doivent être remboursés pour leur montant réel lorsque les preuves sont obtenues à l'étranger.	Sur demande, le tribunal peut décider d'expliquer sa décision, sans en changer le contenu, à condition que la décision n'ait pas encore été exécutée et que le délai pour son exécution forcée n'ait pas expiré.	Sans objet	Les parties présentent les documents en langue étrangère, accompagnés d'une traduction dans la langue officielle, certifiée conforme selon la procédure fixée par la loi.	Non déterminé.

Dernière mise à jour: 12/07/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Étude de cas n° 2 – droit de la famille – garde des enfants - Lettonie

Dans cette étude de cas sur le droit de la famille (garde des enfants), il a été demandé aux États membres de conseiller la partie demanderesse au sujet des dépens de l'instance dans les situations suivantes.

Cas A. Situation nationale. Deux personnes vivent ensemble, hors mariage, pendant plusieurs années. Leur enfant a trois ans lorsqu'elles décident de se séparer. Un jugement accorde la garde de l'enfant à la mère et un droit de visite au père. La mère intente une action en justice pour limiter le droit de visite accordé au père.

Cas B - Situation transnationale (vous êtes avocat dans l'État membre A). Deux personnes vivent ensemble, hors mariage, dans un État membre B pendant plusieurs années. Elles ont un enfant ensemble, mais se séparent immédiatement après la naissance de celui-ci. Un jugement rendu dans l'État membre B accorde le droit de garde de l'enfant à la mère et un droit de visite au père. La mère et l'enfant partent vivre dans un autre État membre (État membre A), comme le jugement les autorise à le faire, tandis que le père reste dans l'État membre B. Quelques années plus tard, la mère intente une action en justice dans l'État membre A pour modifier le droit de visite du père.

Frais en Lettonie

Frais de première instance et d'appel

Cas pratique	Première instance			Appel		
	Frais d'introduction d'instance	Frais d'acte	Autres frais	Frais d'introduction d'instance	Frais d'acte	Autres frais
Cas A	LVL 50	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure	LVL 50	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure
Cas B	LVL 50	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure	LVL 50	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure

Frais d'avocat, d'huissiers et d'experts

Cas pratique	Avocat		Huissier de justice		
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen	La représentation est-elle obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice
Cas A	Non Les personnes physiques peuvent se défendre seules ou se faire représenter.	Les personnes collaborent avec un avocat sur la base d'un accord. Nous attirons l'attention sur le fait que, dans le cadre d'une procédure civile, les frais liés à l'assistance d'un avocat peuvent être récupérés auprès de la partie succombante à concurrence de cinq pour cent au maximum du montant accordé par rapport à la demande et, pour les demandes non pécuniaires, selon le tarif normal des avocats.	Non	Sans objet	Il n'y a de frais d'huissiers de justice que dans le cas où l'une des parties ne respecte pas les modalités du droit de visite fixées dans le jugement et que l'autre partie est contrainte d'en demander l'exécution forcée. 1) droit perçu pour le dépôt d'un titre exécutoire en vue d'une exécution forcée - LVL 2,00 (à la charge du requérant) 2) honoraires des huissiers de justice – LVL 93,70 (à la charge du défendeur) 3) autres frais liés à l'exécution d'une décision (à la charge du défendeur).
Cas B	Non Les personnes physiques peuvent se défendre seules ou se faire représenter.	Les personnes collaborent avec un avocat sur la base d'un accord. Nous attirons l'attention sur le fait que, dans le cadre d'une procédure civile, les frais liés à l'assistance d'un avocat peuvent être récupérés auprès de la partie succombante à concurrence de cinq pour cent au maximum du montant accordé par rapport à la demande et, pour les demandes non pécuniaires, selon le tarif normal des avocats.	Non	Sans objet	Si la décision n'est pas exécutée volontairement. 1) droit perçu pour le dépôt d'un titre exécutoire en vue d'une exécution forcée - LVL 2,00 (à la charge du requérant) 2) honoraires des huissiers de justice – LVL 93,70 (à la charge du défendeur) 3) autres frais liés à l'exécution d'une décision (à la charge du défendeur).

Cas pratique	Expert	
	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Le tribunal ordonne une expertise, à la demande de l'une des parties, lorsque la clarification de faits déterminants pour l'affaire exige des connaissances particulières en sciences, technologie, art ou dans un autre domaine.	Tarifé par règlement du Conseil des ministres
Cas B	Le tribunal ordonne une expertise, à la demande de l'une des parties, lorsque la clarification de faits déterminants pour l'affaire exige des connaissances particulières en sciences, technologie, art ou dans un autre domaine.	Tarifé par règlement du Conseil des ministres

Frais d'indemnisation des témoins, garanties, et autres frais

Cas pratique	Indemnisation des témoins		Garanties	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Coût
Cas A	Oui Si aucune des parties n'est exonérée du paiement des frais de justice, elles conviennent du montant à verser aux témoins, sur la base de la méthode de	L'indemnisation des frais suivants est déterminée par règlement du Conseil des ministres: 1) frais de déplacement 2) frais d'hébergement 3) rémunération moyenne	Si une personne a des raisons de penser que la présentation des preuves nécessaires en son nom pourrait être problématique, voire	LVL 20 (si la demande est soumise avant le début de la procédure)

	calcul et en y ajoutant un montant déterminé pour les frais administratifs. Exception: lorsque la loi prévoit que le tribunal a l'obligation de rassembler et d'obtenir les preuves.		impossible, ultérieurement, elle peut demander que ces preuves soient protégées.	
Cas B	Oui Si aucune des parties n'est exonérée du paiement des frais de justice, elles conviennent du montant à verser aux témoins, sur la base de la méthode de calcul et en y ajoutant un montant déterminé pour les frais administratifs. Exception: lorsque la loi prévoit que le tribunal a l'obligation de rassembler et d'obtenir les preuves.	L'indemnisation des frais suivants est déterminée par règlement du Conseil des ministres: 1) frais de déplacement 2) frais d'hébergement 3) rémunération moyenne	Si une personne a des raisons de penser que la présentation des preuves nécessaires en son nom pourrait être problématique, voire impossible, ultérieurement, elle peut demander que ces preuves soient protégées.	LVL 20 (si la demande est soumise avant le début de la procédure)

Remboursements

Cas pratique	Remboursement		
	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?
Cas A	Oui La partie gagnante peut obtenir de l'autre partie le remboursement de tous les frais de justice qu'elle a exposés.	Si le demandeur n'obtient que partiellement gain de cause, il est remboursé proportionnellement à la partie de la demande acceptée. Le défendeur est remboursé proportionnellement à la partie de la demande déboutée.	Si un demandeur se désiste de l'action, il doit rembourser les frais exposés par le défendeur. Dans ce cas, le défendeur ne rembourse pas les frais de justice payés par le demandeur. En revanche, si un demandeur se désiste de l'action parce que, après l'introduction de la demande, le défendeur y a accédé volontairement, le tribunal ordonne le remboursement des frais exposés par le demandeur, à sa demande.
Cas B	Oui La partie gagnante peut demander le remboursement de tous les frais de justice auxquels l'autre partie l'a exposée.	Si le demandeur n'obtient que partiellement gain de cause, il est remboursé proportionnellement à la partie de la demande acceptée. Le défendeur est remboursé proportionnellement à la partie de la demande déboutée.	Si un demandeur se désiste de l'action, il doit rembourser les frais exposés par le défendeur. Dans ce cas, le défendeur ne rembourse pas les frais de justice payés par le demandeur. En revanche, si un demandeur se désiste de l'action parce que, après l'introduction de la demande, le défendeur y a accédé volontairement, le tribunal ordonne le remboursement des frais exposés par le demandeur, à sa demande.

Frais de traduction et d'interprétation

Cas pratique	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transfrontières?	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Description	Coût approximatif?
Cas A	La procédure a lieu dans la langue officielle. Le tribunal doit veiller aux droits des participants (hormis les représentants des personnes morales) qui ne maîtrisent pas la langue utilisée dans la procédure. Cela comprend l'examen des pièces de procédure et la participation aux audiences avec l'aide d'un interprète.	Traduction assurée par la juridiction.	Sur demande, le tribunal peut décider d'expliquer sa décision, sans en changer le contenu, à condition que la décision n'ait pas encore été exécutée et que le délai pour son exécution forcée n'ait pas expiré.	Sans objet	Les parties présentent les documents en langue étrangère, accompagnés d'une traduction dans la langue officielle, certifiée conforme selon la procédure fixée par la loi.	Non déterminé.
Cas B	La procédure a lieu dans la langue officielle.	Traduction assurée par la juridiction.	Sur demande, le tribunal peut décider d'	Sans objet	Les parties présentent les	Non déterminé.

Le tribunal doit veiller aux droits des participants (hormis les représentants des personnes morales) qui ne maîtrisent pas la langue utilisée dans la procédure. Cela comprend l'examen des pièces de procédure et la participation aux audiences avec l'aide d'un interprète.	Les frais de traduction doivent être remboursés pour leur montant réel lorsque les preuves sont obtenues à l'étranger.	expliquer sa décision, sans en changer le contenu, à condition que la décision n'ait pas encore été exécutée et que le délai pour son exécution forcée n'ait pas expiré.	documents en langue étrangère, accompagnés d'une traduction dans la langue officielle, certifiée conforme selon la procédure fixée par la loi.
---	--	--	--

Dernière mise à jour: 12/07/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Étude de cas n° 3 – droit de la famille – pension alimentaire - Lettonie

Dans cette étude de cas sur le droit de la famille (pension alimentaire), il a été demandé aux États membres de conseiller la partie demanderesse au sujet des dépens de l'instance dans les situations suivantes:

Cas A. Situation nationale. Deux personnes vivent ensemble, hors mariage, pendant plusieurs années. Leur enfant a trois ans lorsqu'elles décident de se séparer. Un jugement accorde le droit de garde de l'enfant à la mère. Un litige demeure concernant le montant de la pension alimentaire due à la mère par le père pour l'entretien et l'éducation de l'enfant. La mère intente une action en justice pour régler cette question.

Cas B - Situation transnationale (vous êtes avocat dans l'État membre A). Deux personnes vivent ensemble, hors mariage, dans un État membre B pendant plusieurs années. Elles ont un enfant de trois ans. Le couple se sépare. Un jugement rendu dans l'État membre B accorde le droit de garde à la mère. Avec l'accord du père, la mère et l'enfant partent vivre dans un autre État membre (État membre A), où ils établissent leur résidence.

Un point litigieux reste en suspens. Il concerne le montant de la pension alimentaire due à la mère par le père pour l'entretien et l'éducation de l'enfant. Pour le régler, la mère intente une action en justice dans l'État membre A.

Frais en Lettonie

Frais de première instance, d'appel et de mode alternatif de résolution des conflits (MARC)

Cas pratique	Première instance			Appel		
	Frais d'introduction d'instance	Frais d'acte	Autres frais	Frais d'introduction d'instance	Frais d'acte	Autres frais
Cas A	LVL 50 (Le demandeur est exonéré du paiement. Les frais de justice sont alors mis à la charge du défendeur, au profit des recettes publiques)	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61 (Le demandeur est exonéré du paiement. Les frais de justice sont alors mis à la charge du défendeur, au profit des recettes publiques)	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure	LVL 50 (Le demandeur est exonéré du paiement. Les frais de justice sont alors mis à la charge du défendeur, au profit des recettes publiques)	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61 (Le demandeur est exonéré du paiement. Les frais de justice sont alors mis à la charge du défendeur, au profit des recettes publiques)	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure
Cas B	LVL 50 (Le demandeur est exonéré du paiement. Les frais de justice sont alors mis à la charge du défendeur, au profit des recettes publiques)	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61 (Le demandeur est exonéré du paiement. Les frais de justice sont alors mis à la charge du défendeur, au profit des recettes publiques)	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure	LVL 50 (Le demandeur est exonéré du paiement. Les frais de justice sont alors mis à la charge du défendeur, au profit des recettes publiques)	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61 (Le demandeur est exonéré du paiement. Les frais de justice sont alors mis à la charge du défendeur, au profit des recettes publiques)	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure

Frais d'avocat, d'huissier de justice et d'experts

Cas pratique	Avocat	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen
Cas A	Non Les personnes physiques peuvent se défendre seules ou se faire représenter.	Les personnes collaborent avec un avocat sur la base d'un accord. Nous attirons l'attention sur le fait que, dans le cadre d'une procédure civile, les frais liés à l'assistance d'un avocat peuvent être récupérés auprès de la partie succombante à concurrence de cinq pour cent au maximum du montant accordé par rapport à la demande et, pour les demandes non pécuniaires, selon le tarif normal des avocats.

Cas B	Non Les personnes physiques peuvent se défendre seules ou se faire représenter.	Les personnes collaborent avec un avocat sur la base d'un accord. Nous attirons l'attention sur le fait que, dans le cadre d'une procédure civile, les frais liés à l'assistance d'un avocat peuvent être récupérés auprès de la partie succombante à concurrence de cinq pour cent au maximum du montant accordé par rapport à la demande et, pour les demandes non pécuniaires, selon le tarif normal des avocats.
--------------	--	---

Cas pratique	Huissier de justice			Expert	
	La représentation est-elle obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Non	Sans objet	Si la décision n'est pas exécutée volontairement. 1) droit perçu pour le dépôt d'un titre exécutoire en vue d'une exécution forcée - LVL 2,00 2) honoraires des huissiers de justice – en fonction du montant de la créance au début de la procédure d'exécution 3) autres frais liés à l'exécution d'une décision. Le requérant est exonéré des frais d'exécution de la décision. Ceux-ci sont mis à la charge du défendeur.	Non Le tribunal ordonne une expertise, à la demande de l'une des parties, lorsque la clarification de faits déterminants pour l'affaire exige des connaissances particulières en sciences, technologie, art ou dans un autre domaine.	Tarifé par règlement du Conseil des ministres
Cas B	Non	Sans objet	Si la décision n'est pas exécutée volontairement. 1) droit perçu pour le dépôt d'un titre exécutoire en vue d'une exécution forcée - LVL 2,00 2) honoraires des huissiers de justice – en fonction du montant de la créance au début de la procédure d'exécution 3) autres frais liés à l'exécution d'une décision. Le requérant est exonéré des frais d'exécution de la décision. Ceux-ci sont mis à la charge du défendeur.	Non Le tribunal ordonne une expertise, à la demande de l'une des parties, lorsque la clarification de faits déterminants pour l'affaire exige des connaissances particulières en sciences, technologie, art ou dans un autre domaine.	Tarifé par règlement du Conseil des ministres

Frais d'indemnisation des témoins, garanties, et autres frais

Cas pratique	Indemnisation des témoins		Garanties	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Coût
Cas A	Oui Si aucune des parties n'est exonérée du paiement des frais de justice, elles conviennent du montant à verser aux témoins, sur la base de la méthode de calcul et en y ajoutant un montant déterminé pour les frais administratifs.	L'indemnisation des frais suivants est déterminée par règlement du Conseil des ministres: 1) frais de déplacement 2) frais d'hébergement 3) rémunération moyenne	S'il existe des raisons de penser que l'exécution d'une décision de justice pourrait devenir problématique, voire impossible, le tribunal ou le juge peut, sur requête motivée du demandeur, ordonner une mesure conservatoire ou la remise d'une garantie.	0,5 % du montant de la créance, avec un minimum de LVL 50, en cas de demande de mesure conservatoire ou de remise de garantie.

	Exception: lorsque la loi prévoit que le tribunal a l'obligation de rassembler et d'obtenir les preuves.			
Cas B	Oui Si aucune des parties n'est exonérée du paiement des frais de justice, elles conviennent du montant à verser aux témoins, sur la base de la méthode de calcul et en y ajoutant un montant déterminé pour les frais administratifs. Exception: lorsque la loi prévoit que le tribunal a l'obligation de rassembler et d'obtenir les preuves.	L'indemnisation des frais suivants est déterminée par règlement du Conseil des ministres: 1) frais de déplacement 2) frais d'hébergement 3) rémunération moyenne	S'il existe des raisons de penser que l'exécution d'une décision de justice peut devenir problématique, voire impossible, le tribunal ou le juge peut, sur requête motivée du demandeur, ordonner une mesure conservatoire ou la remise d'une garantie.	0,5 % du montant de la créance, avec un minimum de LVL 50, en cas de demande de mesure provisoire ou de remise de garantie.

Coût de l'assistance juridique et autres remboursements

Cas pratique	Remboursement		
	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?
Cas A	Oui La partie gagnante peut obtenir de l'autre partie le remboursement de tous les frais de justice qu'elle a exposés.	Si le demandeur n'obtient que partiellement gain de cause, il est remboursé proportionnellement à la partie de la demande acceptée. Le défendeur est remboursé proportionnellement à la partie de la demande déboutée.	Si un demandeur se désiste de l'action, il doit rembourser les frais exposés par le défendeur. Dans ce cas, le défendeur ne rembourse pas les frais de justice payés par le demandeur. En revanche, si un demandeur se désiste de l'action parce que, après l'introduction de la demande, le défendeur y a accédé volontairement, le tribunal ordonne le remboursement des frais exposés par le demandeur, à sa demande.
Cas B	Oui La partie gagnante peut obtenir de l'autre partie le remboursement de tous les frais de justice qu'elle a exposés.	Si le demandeur n'obtient que partiellement gain de cause, il est remboursé proportionnellement à la partie de la demande acceptée. Le défendeur est remboursé proportionnellement à la partie de la demande déboutée.	Si un demandeur se désiste de l'action, il doit rembourser les frais exposés par le défendeur. Dans ce cas, le défendeur ne rembourse pas les frais de justice payés par le demandeur. En revanche, si un demandeur se désiste de l'action parce que, après l'introduction de la demande, le défendeur y a accédé volontairement, le tribunal ordonne le remboursement des frais exposés par le demandeur, à sa demande.

Frais de traduction et d'interprétation

Cas pratique	Traduction		Interprétation	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?
Cas A	La procédure a lieu dans la langue officielle. Le tribunal doit veiller aux droits des participants (hormis les représentants des personnes morales) qui ne maîtrisent pas la langue utilisée dans la procédure. Cela comprend l'examen des pièces de procédure et la participation aux audiences avec l'aide d'un interprète.	Les frais de traduction sont intégralement remboursés lorsque les preuves sont obtenues à l'étranger.	Sur demande, le tribunal peut décider d'expliquer sa décision, sans en changer le contenu, à condition que la décision n'ait pas encore été exécutée et que le délai pour son exécution forcée n'ait pas expiré.	Sans objet
Cas B	La procédure a lieu dans la langue officielle. Le tribunal doit veiller aux droits des participants (hormis les représentants des personnes morales) qui ne maîtrisent pas la langue utilisée dans la procédure. Cela comprend l'examen des pièces de procédure et la participation aux audiences avec l'aide d'un interprète.	Les frais de traduction sont intégralement remboursés lorsque les preuves sont obtenues à l'étranger.	Sur demande, le tribunal peut décider d'expliquer sa décision, sans en changer le contenu, à condition que la décision n'ait pas encore été exécutée et que le délai pour son exécution forcée n'ait pas expiré.	Sans objet

Cas pratique	Autres frais propres aux litiges transfrontières?	
	Description	Coût approximatif?
Cas A	Les parties présentent les documents en langue étrangère, accompagnés d'une traduction dans la langue officielle, certifiée conforme selon la procédure fixée par la loi.	Non déterminé.
Cas B	Les parties présentent les documents en langue étrangère, accompagnés d'une traduction dans la langue officielle, certifiée conforme selon la procédure fixée par la loi.	Non déterminé.

Dernière mise à jour: 12/07/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Étude de cas n° 4 – droit commercial – contrat - Lettonie

Dans cette étude de cas sur le droit commercial (droit des contrats), il a été demandé aux États membres de conseiller le vendeur au sujet des dépens de l'instance dans les situations suivantes:

Cas A. Situation nationale. Une société a livré des marchandises d'une valeur de 20 000 EUR. Le vendeur n'a pas été payé parce que l'acheteur considère que les marchandises ne correspondent pas à ce qui avait été convenu.

Le vendeur décide d'intenter une action en justice pour obtenir le parfait paiement du prix.

Cas B. Situation transnationale. Une société dont le siège social est situé dans l'État membre B livre des marchandises d'une valeur de 20 000 EUR à un acheteur situé dans l'État membre A. La législation de l'État membre B est applicable au contrat, et celui-ci est rédigé dans la langue de l'État membre B. Le vendeur n'a pas été payé parce que l'acheteur situé dans l'État membre A considère que les marchandises ne correspondent pas à ce qui avait été convenu. Le vendeur décide d'intenter une action en justice dans l'État membre A pour obtenir le parfait paiement du prix prévu par le contrat signé avec l'acheteur.

Frais en Lettonie

Frais de première instance, d'appel et de mode alternatif de résolution des conflits (MARC)

Cas pratique	Première instance			Appel		
	Frais d'introduction d'instance	Frais d'acte	Autres frais	Frais d'introduction d'instance	Frais d'acte	Autres frais
Cas A	LVL 394,90	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure	LVL 394,90	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure
Cas B	LVL 394,90	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure	LVL 394,90	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure

Étude de cas	Mode alternatif de résolution des conflits	
	Cette option est-elle envisageable pour ce type de cas?	Coût
Cas A	Les parties peuvent convenir de confier le règlement du litige à un tribunal arbitral.	Les coûts d'une procédure d'arbitrage comprennent les frais liés à l'examen du litige et la rémunération des arbitres. Les coûts de l'arbitrage ainsi que le délai et les modalités de paiement sont fixés par le tribunal arbitral, en tenant compte du montant du litige, de sa complexité et des dispositions de la clause compromissoire ou du compromis d'arbitrage.
Cas B	Les parties peuvent convenir de confier le règlement du litige à un tribunal arbitral.	Les coûts d'une procédure d'arbitrage comprennent les frais liés à l'examen du litige et la rémunération des arbitres. Les coûts de l'arbitrage ainsi que le délai et les modalités de paiement sont fixés par le tribunal arbitral, en tenant compte du montant du litige, de sa complexité et des dispositions de la clause compromissoire ou du compromis d'arbitrage.

Frais d'avocat, d'huissiers et d'experts

Cas pratique	Avocat		Huissier de justice		
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen	La représentation est-elle obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice
Cas A	Les personnes morales peuvent être représentées par des personnes agissant dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés par la loi ou les statuts de la personne morale, ou par d'autres représentants habilités.	Les personnes collaborent avec un avocat sur la base d'un accord. Nous attirons l'attention sur le fait que, dans le cadre d'une procédure civile, les frais liés à l'assistance d'un avocat	Non	Si la décision est prise d'ordonner une mesure conservatoire ou la remise d'une garantie: 1) pour la saisie conservatoire d'une somme d'argent auprès	Si la décision n'est pas exécutée volontairement. 1) droit perçu pour le dépôt d'un titre exécutoire en vue d'une exécution forcée - LVL 2,00 2) honoraires des huissiers de justice – en

		peuvent être récupérés auprès de la partie succombante à concurrence de cinq pour cent au maximum du montant accordé par rapport à la demande et, pour les demandes non pécuniaires, selon le tarif normal des avocats.		d'un établissement de crédit ou d'un tiers - LVL 46,90 2) pour l'interdiction faite au défendeur, à titre conservatoire, d'effectuer certaines opérations – LVL 26	fonction du montant cumulé de la créance au début de la procédure d'exécution 3) autres frais liés à l'exécution d'une décision.
Cas B	Les personnes morales peuvent être représentées par des personnes agissant dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés par la loi ou les statuts de la personne morale, ou par d'autres représentants habilités.	Les personnes collaborent avec un avocat sur la base d'un accord. Nous attirons l'attention sur le fait que, dans le cadre d'une procédure civile, les frais liés à l'assistance d'un avocat peuvent être récupérés auprès de la partie succombante à concurrence de cinq pour cent au maximum du montant accordé par rapport à la demande et, pour les demandes non pécuniaires, selon le tarif normal des avocats.	Non	Si la décision est prise d'ordonner une mesure conservatoire ou la remise d'une garantie: 1) pour la saisie conservatoire d'une somme d'argent auprès d'un établissement de crédit ou d'un tiers - LVL 46,90 2) pour l'interdiction faite au défendeur, à titre conservatoire, d'effectuer certaines opérations – LVL 26	Si la décision n'est pas exécutée volontairement. 1) droit perçu pour le dépôt d'un titre exécutoire en vue d'une exécution forcée - LVL 2,00 2) honoraires des huissiers de justice – en fonction du montant cumulé de la créance au début de la procédure d'exécution 3) autres frais liés à l'exécution d'une décision.

Cas pratique	Expert	
	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Le tribunal ordonne une expertise, à la demande de l'une des parties, lorsque la clarification de faits déterminants pour l'affaire exige des connaissances particulières en sciences, technologie, art ou dans un autre domaine.	Tarifé par règlement du Conseil des ministres
Cas B	Le tribunal ordonne une expertise, à la demande de l'une des parties, lorsque la clarification de faits déterminants pour l'affaire exige des connaissances particulières en sciences, technologie, art ou dans un autre domaine.	Tarifé par règlement du Conseil des ministres

Frais d'indemnisation des témoins, garanties, et autres frais

Cas pratique	Indemnisation des témoins		Garanties	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Coût
Cas A	Oui Si aucune des parties n'est exonérée du paiement des frais de justice, elles conviennent du montant à verser aux témoins, sur la base de la méthode de calcul et en y ajoutant un montant déterminé pour les frais administratifs. Exception: lorsque la loi prévoit que le tribunal a l'obligation de rassembler et d'obtenir les preuves.	L'indemnisation des frais suivants est déterminée par règlement du Conseil des ministres: 1) frais de déplacement 2) frais d'hébergement 3) rémunération moyenne	S'il existe des raisons de penser que l'exécution d'une décision de justice peut devenir problématique, voire impossible, le tribunal ou le juge peut, sur requête motivée du demandeur, ordonner une mesure conservatoire ou la remise d'une garantie.	0,5 % du montant de la créance, avec un minimum de LVL 50, en cas de demande de mesure provisoire ou de remise de garantie.
Cas B	Oui Si aucune des parties n'est exonérée du paiement des frais de justice, elles conviennent du montant à verser aux témoins, sur la base de la méthode de calcul et en y ajoutant un montant déterminé pour les frais administratifs. Exception: lorsque la loi prévoit que le tribunal a l'obligation de	L'indemnisation des frais suivants est déterminée par règlement du Conseil des ministres: 1) frais de déplacement 2) frais d'hébergement 3) rémunération moyenne	S'il existe des raisons de penser que l'exécution d'une décision de justice peut devenir problématique, voire impossible, le tribunal ou le juge peut, sur requête motivée du demandeur, ordonner une mesure conservatoire ou la remise d'une garantie.	0,5 % du montant de la créance, avec un minimum de LVL 50, en cas de demande de mesure provisoire ou de remise de garantie.

	rassembler et d'obtenir les preuves.			
--	--------------------------------------	--	--	--

Coût de l'assistance juridique et autres remboursements

Cas pratique	Remboursement		
	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?
Cas A	Oui La partie gagnante peut obtenir de l'autre partie le remboursement de tous les frais de justice qu'elle a exposés.	Si le demandeur n'obtient que partiellement gain de cause, il est remboursé proportionnellement à la partie de la demande acceptée. Le défendeur est remboursé proportionnellement à la partie de la demande déboutée.	Si un demandeur se désiste de l'action, il doit rembourser les frais exposés par le défendeur. Dans ce cas, le défendeur ne rembourse pas les frais de justice payés par le demandeur. En revanche, si un demandeur se désiste de l'action parce que, après l'introduction de la demande, le défendeur y a accédé volontairement, le tribunal ordonne le remboursement des frais exposés par le demandeur, à sa demande.
Cas B	Oui La partie gagnante peut obtenir de l'autre partie le remboursement de tous les frais de justice qu'elle a exposés.	Si le demandeur n'obtient que partiellement gain de cause, il est remboursé proportionnellement à la partie de la demande acceptée. Le défendeur est remboursé proportionnellement à la partie de la demande déboutée.	Si un demandeur se désiste de l'action, il doit rembourser les frais exposés par le défendeur. Dans ce cas, le défendeur ne rembourse pas les frais de justice payés par le demandeur. En revanche, si un demandeur se désiste de l'action parce que, après l'introduction de la demande, le défendeur y a accédé volontairement, le tribunal ordonne le remboursement des frais exposés par le demandeur, à sa demande.

Cas pratique	Traduction		Interprétation	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?
Cas A	La procédure doit avoir lieu dans la langue officielle. Le tribunal doit veiller aux droits des participants (hormis les représentants des personnes morales) qui ne maîtrisent pas la langue utilisée dans la procédure. Cela comprend l'examen des pièces de procédure et la participation aux actes de procédure avec l'aide d'un interprète.	Pas de coût fixe, prix contractuel	Sur demande, le tribunal peut décider d'expliquer sa décision sans en changer le sens, à condition que la décision n'ait pas encore été exécutée et que le délai pour son exécution forcée n'ait pas expiré.	Sans objet
Cas B	La procédure doit avoir lieu dans la langue officielle. Le tribunal doit veiller aux droits des participants (hormis les représentants des personnes morales) qui ne maîtrisent pas la langue utilisée dans la procédure. Cela comprend l'examen des pièces de procédure et la participation aux actes de procédure avec l'aide d'un interprète.	Pas de coût fixe, prix contractuel	Sur demande, le tribunal peut décider d'expliquer sa décision sans en changer le sens, à condition que la décision n'ait pas encore été exécutée et que le délai pour son exécution forcée n'ait pas expiré.	Sans objet

Frais de traduction et d'interprétation

Cas pratique	Autres frais relatifs aux litiges	
	Description	Coût approximatif?
Cas A	Les parties présentent les documents en langue étrangère, accompagnés d'une traduction dans la langue officielle, certifiée conforme selon la procédure fixée par la loi.	Non déterminé.
Cas B	Les parties présentent les documents en langue étrangère, accompagnés d'une traduction dans la langue officielle, certifiée conforme selon la procédure fixée par la loi.	Non déterminé.

Dernière mise à jour: 12/07/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou

données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Étude de cas n° 5 – droit commercial – responsabilité - Lettonie

Dans cette étude de cas sur le droit commercial (droit de la responsabilité), il a été demandé aux États membres de conseiller le client au sujet des dépens de l'instance dans les situations suivantes.

Cas A. Situation nationale. Un fabricant d'équipements de chauffage livre un appareil de chauffage à un installateur. Celui-ci revend l'appareil à un client et l'installe dans sa maison. La maison prend feu peu après. Chacune des parties (le fabricant, l'installateur, le client final) est assurée. L'origine de l'incendie est contestée. Personne ne veut indemniser le client.

Le client décide de poursuivre en justice le fabricant, l'installateur et les compagnies d'assurances pour obtenir une indemnisation complète.

Cas B. Situation transnationale. Un fabricant d'équipements de chauffage établi dans l'État membre B livre un appareil de chauffage à un installateur situé dans l'État membre C. Celui-ci revend l'appareil à un client dans l'État membre A et l'installe dans sa maison. La maison prend feu peu après. Chacune des parties (le fabricant, l'installateur, le client final) est assurée dans son propre État membre. L'origine de l'incendie est contestée. Personne ne veut indemniser le client.

Le client décide d'intenter une action en justice dans l'État membre A contre le fabricant, l'installateur et la compagnie d'assurances dans l'État membre A pour obtenir une indemnisation complète.

Frais en Lettonie

Frais de première instance, d'appel et de mode alternatif de résolution des conflits (MARC)

Cas pratique	Première instance			Appel		
	Frais d'introduction d'instance	Frais d'acte	Autres frais	Frais d'introduction d'instance	Frais d'acte	Autres frais
Cas A	En fonction du montant de la demande.	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure	Les frais d'introduction d'un appel sont équivalents à ceux d'une introduction d'instance (pour une affaire jugée par procédure spéciale), mais pour les litiges de nature patrimoniale, ils sont calculés sur la base du montant du litige en première instance	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure
Cas B	En fonction du montant de la demande.	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure	Les frais d'introduction d'un appel sont équivalents à ceux d'une introduction d'instance (pour une affaire jugée par procédure spéciale), mais pour les litiges de nature patrimoniale, ils sont calculés sur la base du montant du litige en première instance	Copie: LVL 0,12 copie certifiée: LVL 0,61	1) frais liés à l'examen de l'affaire 2) frais liés à la procédure

Cas pratique	Mode alternatif de résolution des conflits	
	Cette option est-elle envisageable pour ce type de cas ?	Coût
Cas A	Les parties peuvent convenir de confier le règlement du litige à un tribunal arbitral.	Les coûts d'une procédure d'arbitrage comprennent les frais liés à l'examen du litige et la rémunération des arbitres. Les coûts de l'arbitrage ainsi que le délai et les modalités de paiement sont fixés par le tribunal arbitral, en tenant compte du montant du litige, de sa complexité et des dispositions de la clause compromissoire ou du compromis d'arbitrage.
Cas B	Les parties peuvent convenir de confier le règlement du litige à un tribunal arbitral.	Les coûts d'une procédure d'arbitrage comprennent les frais liés à l'examen du litige et la rémunération des arbitres. Les coûts de l'arbitrage ainsi que le délai et les modalités de paiement sont fixés par le tribunal arbitral, en tenant compte du montant du litige, de sa complexité et des dispositions de la clause compromissoire ou du compromis d'arbitrage.

Frais d'avocat, d'huissier de justice et d'experts

Cas pratique	Avocat		Huissier de justice		
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen	La représentation est-elle obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice
Cas A	Les personnes morales peuvent être représentées par des personnes	Les personnes collaborent avec un avocat sur la base d'un accord.	Non		Si la décision n'est pas exécutée volontairement.

	agissant dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés par la loi ou les statuts de la personne morale, ou par d'autres représentants habilités.	Nous attirons l'attention sur le fait que, dans le cadre d'une procédure civile, les frais liés à l'assistance d'un avocat peuvent être récupérés auprès de la partie succombante à concurrence de cinq pour cent au maximum du montant accordé par rapport à la demande et, pour les demandes non pécuniaires, selon le tarif normal des avocats.		Si la décision est prise d'ordonner une mesure conservatoire ou la remise d'une garantie: 1) pour la saisie conservatoire d'une somme d'argent auprès d'un établissement de crédit ou d'un tiers - LVL 46,90 2) pour l'interdiction faite au défendeur, à titre conservatoire, d'effectuer certaines opérations – LVL 26	1) droit perçu pour le dépôt d'un titre exécutoire en vue d'une exécution forcée - LVL 2,00 2) honoraires des huissiers de justice – en fonction du montant cumulé de la créance au début de la procédure d'exécution 3) autres frais liés à l'exécution d'une décision.
Cas B	Les personnes morales peuvent être représentées par des personnes agissant dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés par la loi ou les statuts de la personne morale, ou par d'autres représentants habilités.	Les personnes collaborent avec un avocat sur la base d'un accord. Nous attirons l'attention sur le fait que, dans le cadre d'une procédure civile, les frais liés à l'assistance d'un avocat peuvent être récupérés auprès de la partie succombante à concurrence de cinq pour cent au maximum du montant accordé par rapport à la demande et, pour les demandes non pécuniaires, selon le tarif normal des avocats.	Non	Si la décision est prise d'ordonner une mesure conservatoire ou la remise d'une garantie: 1) pour la saisie conservatoire d'une somme d'argent auprès d'un établissement de crédit ou d'un tiers - LVL 46,90 2) pour l'interdiction faite au défendeur, à titre conservatoire, d'effectuer certaines opérations – LVL 26	Si la décision n'est pas exécutée volontairement. 1) droit perçu pour le dépôt d'un titre exécutoire en vue d'une exécution forcée - LVL 2,00 2) honoraires des huissiers de justice – en fonction du montant cumulé de la créance au début de la procédure d'exécution 3) autres frais liés à l'exécution d'une décision.

Cas pratique	Expert
	Le recours à l'expert est-il obligatoire?
Cas A	Le tribunal ordonne une expertise, à la demande de l'une des parties, lorsque la clarification de faits déterminants pour l'affaire exige des connaissances particulières en sciences, technologie, art ou dans un autre domaine.
Cas B	Le tribunal ordonne une expertise, à la demande de l'une des parties, lorsque la clarification de faits déterminants pour l'affaire exige des connaissances particulières en sciences, technologie, art ou dans un autre domaine.

Frais d'indemnisation des témoins, garanties, et autres frais

Cas pratique	Indemnisation des témoins		Garanties	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Coût
Cas A	Oui Si aucune des parties n'est exonérée du paiement des frais de justice, elles conviennent du montant à verser aux témoins, sur la base de la méthode de calcul et en y ajoutant un montant déterminé pour les frais administratifs. Exception: lorsque la loi prévoit que le tribunal a l'obligation de rassembler et d'obtenir les preuves.	L'indemnisation des frais suivants est déterminée par règlement du Conseil des ministres: 1) frais de déplacement 2) frais d'hébergement 3) rémunération moyenne	S'il existe des raisons de penser que l'exécution d'une décision de justice peut devenir problématique, voire impossible, le tribunal ou le juge peut, sur requête motivée du demandeur, ordonner une mesure conservatoire ou la remise d'une garantie.	0,5 % du montant de la créance, avec un minimum de LVL 50, en cas de demande de mesure provisoire ou de remise de garantie.
Cas B	Oui Si aucune des parties n'est exonérée du paiement des frais de justice, elles conviennent du montant à verser aux témoins, sur la base de la méthode de calcul et en y ajoutant un montant	L'indemnisation des frais suivants est déterminée par règlement du Conseil des ministres: 1) frais de déplacement 2) frais d'hébergement 3) rémunération moyenne	S'il existe des raisons de penser que l'exécution d'une décision de justice peut devenir problématique, voire impossible, le tribunal ou le juge peut, sur requête motivée du demandeur, ordonner une mesure	0,5 % du montant de la créance, avec un minimum de LVL 50, en cas de demande de mesure provisoire ou de remise de garantie.

déterminé pour les frais administratifs. Exception: lorsque la loi prévoit que le tribunal a l'obligation de rassembler et d'obtenir les preuves.		conservatoire ou la remise d'une garantie.	
--	--	--	--

Coût de l'assistance juridique et autres remboursements

Cas pratique	Remboursement		
	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?
Cas A	Oui La partie gagnante peut obtenir de l'autre partie le remboursement de tous les frais de justice qu'elle a exposés.	Si le demandeur n'obtient que partiellement gain de cause, il est remboursé proportionnellement à la partie de la demande acceptée. Le défendeur est remboursé proportionnellement à la partie de la demande déboutée.	Si un demandeur se désiste de l'action, il doit rembourser les frais exposés par le défendeur. Dans ce cas, le défendeur ne rembourse pas les frais de justice payés par le demandeur. En revanche, si un demandeur se désiste de l'action parce que, après l'introduction de la demande, le défendeur y a accédé volontairement, le tribunal ordonne le remboursement des frais exposés par le demandeur, à sa demande.
Cas B	Oui La partie gagnante peut obtenir de l'autre partie le remboursement de tous les frais de justice qu'elle a exposés.	Si le demandeur n'obtient que partiellement gain de cause, il est remboursé proportionnellement à la partie de la demande acceptée. Le défendeur est remboursé proportionnellement à la partie de la demande déboutée.	Si un demandeur se désiste de l'action, il doit rembourser les frais exposés par le défendeur. Dans ce cas, le défendeur ne rembourse pas les frais de justice payés par le demandeur. En revanche, si un demandeur se désiste de l'action parce que, après l'introduction de la demande, le défendeur y a accédé volontairement, le tribunal ordonne le remboursement des frais exposés par le demandeur, à sa demande.

Frais de traduction et d'interprétation

Cas pratique	Traduction	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?
Cas A	La procédure a lieu dans la langue officielle. Le tribunal doit veiller aux droits des participants (hormis les représentants des personnes morales) qui ne maîtrisent pas la langue utilisée dans la procédure. Cela comprend l'examen des pièces de procédure et la participation aux audiences avec l'aide d'un interprète.	Pas de coût fixe, prix contractuel.
Cas B	La procédure a lieu dans la langue officielle. Le tribunal doit veiller aux droits des participants (hormis les représentants des personnes morales) qui ne maîtrisent pas la langue utilisée dans la procédure. Cela comprend l'examen des pièces de procédure et la participation aux audiences avec l'aide d'un interprète.	Pas de coût fixe, prix contractuel.

Cas pratique	Interprétation		Autres frais propres aux litiges transfrontières?	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Description	Coût approximatif?
Cas A	Sur demande, le tribunal peut décider d'expliquer sa décision, sans en changer le contenu, à condition que la décision n'ait pas encore été exécutée et que le délai pour son exécution forcée n'ait pas expiré.	Sans objet	Les parties présentent les documents en langue étrangère, accompagnés d'une traduction dans la langue officielle, certifiée conforme selon la procédure fixée par la loi.	Non déterminé.
Cas B	Sur demande, le tribunal peut décider d'expliquer sa décision, sans en changer le contenu, à condition que la décision n'ait pas encore été exécutée et que le délai pour son exécution forcée n'ait pas expiré.	Sans objet	Les parties présentent les documents en langue étrangère, accompagnés d'une traduction dans la langue officielle, certifiée conforme selon la procédure fixée par la loi.	Non déterminé.

Dernière mise à jour: 12/07/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.